



BULLETIN DE DON
BIBLIOTHEQUE ASSOCIATIVE DE MALAKOFF

Bulletin à compléter et à retourner à :

Bibliothèque Associative de Malakoff – 14, impasse Carnot – 92240 Malakoff.

Je soussigné-e,

[] Personne physique

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

Mail :

[] Personne morale (association, scop, ...) :

Dénomination :

Forme juridique : Adresse du siège social :

Représentant-e légal-e :

..... agissant en qualité de :

Tél :

Mail :

Pour toute correspondance, la BAM adressera le courrier au nom de :

Je fais don à la Bibliothèque Associative de Malakoff de la somme de :

- [] 50 euros (après déduction d'impôt, ce don me coûte 17 euros)
[] 100 euros (après déduction d'impôt, ce don me coûte 34 euros)
[] 200 euros (après déduction d'impôt, ce don me coûte 68 euros)
[] 500 euros (après déduction d'impôt, ce don me coûte 170 euros)

Autre montant : euros

Règlement par chèque ci-joint

Règlement par virement bancaire en date du .../ .../

Fait à

Le

Signature du donateur :

Qu'est ce qu'une association d'intérêt général ?

La notion d'intérêt général est le premier critère de reconnaissance administrative des associations régies par la loi de 1901. Une association d'intérêt général correspond à la réunion de plusieurs conditions : son but ne doit pas être lucratif, sa gestion doit être désintéressée et ne doit pas fonctionner au profit exclusif d'un groupe de personnes, l'association ne doit pas enfin être limitée à un cercle restreint de personnes.

Ces conditions permettent à notre association d'émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs, particuliers ou entreprises.

Un don largement déductible des impôts

Un don effectué en faveur de la Bibliothèque Associative de Malakoff ouvre droit :

- Pour les particuliers,

à une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66% du montant de votre don tant que celui-ci ne dépasse pas 20% de votre revenu imposable. Si le montant de votre don excède au cours d'une année 20% de votre revenu imposable, l'excédent est successivement reporté sur les années suivantes jusqu'à la cinquième année et ouvre droit chaque année à une identique réduction d'impôt.

- Pour les entreprises,

à une déduction fiscale de 60% du don sur votre impôt sur les sociétés tant que votre don ne dépasse pas 0,5% du chiffre d'affaire. En cas de dépassement, l'entreprise peut aussi reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants.

Comment donner ?

Par virement bancaire à destination de :

Bibliothèque Associative de Malakoff
Crédit Mutuel
133 Bd Gabriel Péri
92240 Malakoff

IBAN : FR76 1027 8061 2700 0200 7500 185
BIC : CMCIFR2A

Par chèque envoyé à l'adresse suivante :

BAM
14 impasse Carnot
92240 Malakoff
Ordre : Bibliothèque Associative de Malakoff

Quel que soit le moyen que vous choisissiez, **n'oubliez pas de nous renvoyer le bulletin ci-joint** afin que nous puissions vous délivrer le reçu fiscal correspondant à votre don.

Pour plus d'information, vous pouvez nous écrire à l'adresse postale sus-mentionnée ou à : b-a-m@inventati.org

